

Le Belge Bart Ouvry persona non grata à Kinshasa

RD CONGO L'ambassadeur de l'Union européenne est sommé de quitter le territoire

- Le diplomate belge est victime de rétorsion après les sanctions européennes.
- Celles-ci ont été prises à l'encontre de responsables congolais, dont le « dauphin » du président Kabila.

Le diplomate de nationalité belge Bart Ouvry, ambassadeur de l'Union européenne en République démocratique du Congo depuis deux ans, a été prié ce jeudi par Kinshasa de quitter le pays « dans les 48 heures ». La décision des autorités congolaises traduit une nouvelle crispation des relations entre le Congo et les Occidentaux, à trois jours d'une élection présidentielle cruciale, dont la crédibilité s'effiloche de report en manœuvres destinées à priver du droit de vote des bastions anti-Kabila (*Le Soir* de jeudi), tandis que la tension monte et que le pays s'apprête à fermer ses frontières ce 30 décembre.

Les Occidentaux n'ont eu de cesse de réclamer des élections « transparentes » et « inclusives », cependant que le pouvoir, à Kinshasa, s'isolait de plus en plus, refusant toute aide et observation étrangères pour ce scrutin prévu ce dimanche. Ni le chef de l'Etat, ni le ministre des Affaires étrangères, ni l'ambassadeur congolais à Brazzaville n'ont ainsi participé mercredi au mini-sommet régional convoqué à l'invitation du président Sassou Nguesso, après le report des élections du 23 au 30 décembre et même au-delà de la proclamation officielle des résultats, dans les régions de Beni-Butembo et de Yumbi...

« Moi, je fais confiance à tous ceux qui ont été sanctionnés et surtout les officiers; ils défendent l'Etat de droit » JOSEPH KABILA

C'est en présence de l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Congo, dont Bart Ouvry, que le ministre congolais des Affaires étrangères a annoncé sa décision. A 16 heures, nous dit un témoin, les ambassadeurs (nationaux, régionaux, représentants des organisations internationales) ont été convoqués au ministère des Affaires étrangères pour « une com-

munication importante et urgente »... dont ces diplomates ignoraient la nature. Une heure plus tard, le verdict tombait : le chef de la Délégation de l'UE était déclaré persona non grata, « conformément à l'article 9 point 1 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques », a indiqué Léonard She Okitundu, ministre congolais des Affaires étrangères. L'UE est ainsi invitée « instamment » à « procéder impérativement, dans les 48 heures, au rappel de son chef de mission en RDC », a dit le ministre.

La mesure, exceptionnelle, a

comme « contre-productive », L'UE ajoute qu'elle « partage » les conclusions du sommet d'urgence de Brazzaville, qui a « condamné les actes de violence et appelé à la retenue et à des élections ordonnées ».

Le départ de l'ambassadeur Ouvry est la première décision « d'une série de mesures qui seront annoncées au fur et à mesure », a même précisé le chef de la diplomatie congolaise. La mesure, a-t-il affirmé, est prise pour sanctionner « le comportement répréhensible de l'intéressé » et s'inscrit « dans le cadre de la réciprocité » : en représailles aux sanctions européennes prises à l'encontre d'une série de responsables congolais, prorogées d'un an par l'UE au début du mois, et qui visent notamment le « dauphin » de Kabila, le candidat-président Emmanuel Shadary - à la grande colère de Kinshasa, des personnes visées, mais aussi d'organisations régionales africaines.

Le 10 décembre, les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont prorogé les sanctions adoptées à l'encontre d'une quinzaine de responsables congolais en 2016 et 2017, jugés responsables

également pris l'UE par surprise, nous confie-t-on à bonne source. Tard jeudi soir, une porte-parole de l'UE indiquait que « l'UE regrette cette décision et la considère complètement injustifiée. L'UE a toujours été un partenaire constructif et fiable de la RDC et de sa population. A la veille d'élections cruciales, pareille décision ne peut être considérée que

de graves violations des droits humains et d'entraves au processus électoral au Congo.

Dans sa décision, le Conseil des ministres de l'UE réaffirmait « l'importance de la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous dans le respect de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. Le Conseil réexaminera à nouveau les mesures restrictives compte tenu des élections en RDC et se tient prêt à les adapter en conséquence ». De son côté, le ministre She Okitundu a rappelé dans sa communication au corps diplomatique que Kinshasa juge que ces sanctions « infligées uni-

latéralement » par l'UE « violent le droit international » et qu'elles auraient dû, sinon être levées, du moins « suspendues jusqu'à la tenue des élections générales en RDC ».

Un haut responsable de l'UE indiquait au contraire, à la veille de la prolongation des sanctions (gel des avoirs et interdiction de voyager dans l'UE), que celles-ci devaient être renouvelées « car la situation n'a pas changé. On verra si elle aura changé après les élections et le cas échéant, on ajustera ». Quant à l'accusation d'ingérence dans le processus électoral, une source de l'UE notait que

« l'Union européenne n'est pas le seul acteur international à avoir jugé nécessaire de créer un levier pour une transition politique et un processus électoral réel ».

Dans un entretien au *Soir* publié le 1^{er} décembre, le président Kabila tirait à boulets rouges contre ces sanctions : « Dans quel monde vivons-nous, où ceux qui ont la force ou croient l'avoir peuvent s'arroger un tel droit ? Moi, je fais pleinement confiance à tous ceux qui ont été sanctionnés, et surtout les officiers ; je sais qu'ils défendent l'Etat de droit. On me dit que si tout se passe bien lors des élections, les sanctions pourraient être levées. Mais moi, je m'en fous. Pour les élections, tout va très bien se passer, et cela ne dépendra pas des sanctions. »

Dans son règlement du 29 mai 2017 publié au Journal officiel, l'UE expose longuement les motifs des sanctions prises à l'encontre de M. Shadary, alors vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Dans ces fonctions, « Ramazani Shadary est (...) est responsable de la récente arrestation d'activistes et de membres de l'opposition, ainsi que de l'usage disproportionné de la force depuis sa nomination, tel que les mesures de répression violente prises contre des membres du mouvement Bundu Dia Kongo (BDK) au Congo central, la répression à Kinshasa en janvier et février 2017 et le recours disproportionné à la force et à la répression violente dans les provinces du Kasai ».

En mai 2017, l'UE ne pouvait évidemment présager que Shadary serait soudainement adoubé par le pouvoir à Kinshasa pour se présenter à la succession du président Kabila alors que la pratique européenne consiste généralement à cibler des hauts responsables – mais pas des chefs d'Etat ou de gouvernement. Élu au terme d'un scrutin peu/pas crédible, la délicate question se poserait d'une « sortie » de Shadary de la liste des personnes visées par les sanctions... ■